



# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Date de révision 04-janv.-2019

Version 4

## 1. IDENTIFICATION

### Identificateur de produit

**Nom du produit** Wynn's Oil System Cleaner & Conditioner

### Autres moyens d'identification

**Code du produit** WN 61607, 61609, 61610, 61616

### Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

**Utilisation recommandée** See directions provided with product

**Utilisations déconseillées** All other applications

### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Adresse du fournisseur**  
ITW Professional Automotive Products  
3606 Craftsman Blvd.  
Lakeland, FL 33803

### Adresse du fabricant

### Fabriqué et distribué par:

### Distributeur

### Également distribué par:

Logistic Distribution  
550 Industrial Drive  
Milton, ON, Canada L9T 5A6

**Numéro de téléphone de l'entreprise** 863-665-3338

### Numéro d'appel d'urgence 24 heures sur 24

Chem-Tel: 800-255-3924

International Emergency:

00+1+ 813-248-0585

Contract Number: MIS0003583

**Adresse e-mail:** EHS@itwproap.com

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classification

### Statut réglementaire selon l'OSHA

Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme de communication des dangers (Hazard Communication Standard) 2012 de l'OSHA, États-Unis (29 CFR 1910.1200)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
Cancérogénicité	Catégorie 2
Toxicité par aspiration	Catégorie 1
Liquides inflammables	Catégorie 4

### Éléments d'étiquetage

### Instructions en cas d'urgence

### Mention d'avertissement

**Danger**

Provoque une sévère irritation des yeux

Susceptible de provoquer le cancer

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Liquide combustible



Aspect Amber liquid

État physique Liquide

Odeur Slight hydrocarbon

#### Conseils de prudence - Prévention

Se procurer les instructions avant utilisation  
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité  
Utiliser l'équipement de protection individuel requis  
Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation  
Porter un appareil de protection des yeux/du visage  
Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer

#### Conseils de prudence - Intervention

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin  
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin  
EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  
NE PAS faire vomir  
En cas d'incendie : Utiliser du CO<sub>2</sub>, un agent chimique sec ou une mousse pour l'extinction

#### Mentions de mise en garde - Stockage

Garder sous clef  
Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

#### Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/réceptif dans une usine d'élimination des déchets homologuée

#### Dangers sans autre classification (HNOC)

Sans objet

#### Autres informations

- Provoque une légère irritation cutanée
- Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
- Toxique pour les organismes aquatiques

Toxicité aiguë inconnue 42.6312% du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	CAS No.	% massique
Combustibles, pour moteur diesel numéro 2	68476-34-6	30 - 60
Zinc alkyldithiophosphate	TRADE SECRET	1 - 5
Zinc alkyldithiophosphate	84605-29-8	0.1 - 1
Xylènes	1330-20-7	0.1 - 1

### 4. PREMIERS SECOURS

#### Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Il n'est pas nécessaire de consulter immédiatement un médecin. Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin.
<b>Inhalation</b>	Il n'est pas nécessaire de consulter immédiatement un médecin. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Transporter à l'extérieur en cas d'inhalation accidentelle de vapeurs ou de produits de décomposition.
<b>Ingestion</b>	Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin. NE PAS faire vomir.
<b>Protection individuelle du personnel de premiers secours</b>	Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

#### **Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

**Symptômes** Voir la section 2 pour plus d'informations.

#### **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Note au médecin** Traiter les symptômes.

### **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

#### **Moyens d'extinction appropriés**

Utilisation, Agent chimique sec, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Jet d'eau (brouillard), Mousse résistant à l'alcool

#### **Moyens d'extinction appropriés**

Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie

#### **Dangers spécifiques dus au produit chimique**

Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Risque d'ignition.

#### **Données d'explosion**

**Sensibilité aux chocs mécaniques** Aucun(e).

**Sensibilité aux décharges statiques** Aucun(e).

#### **Équipement de protection et précautions pour les pompiers**

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

### **6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

#### **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Précautions individuelles** Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éliminer les sources d'ignition. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Attention aux retours de flammes. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

#### **Précautions pour la protection de l'environnement**

**Précautions pour la protection de l'environnement** Voir la section 12 pour des informations supplémentaires sur les effets écologiques. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Endiguer la fuite ou le déversement

si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de confinement** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage** Absorber avec une matière absorbante inerte. Endiguer. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée. Tout matériel utilisé pour la manipulation de ce produit doit être mis à la terre. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Prendre les mesures nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques).

**Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Conditions de conservation** Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Conserver les récipients bien fermés et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur. Conserver dans des récipients correctement étiquetés.

**Matières incompatibles** Agents comburants forts

**8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**Paramètres de contrôle**

**Directives pour l'exposition**

Nom chimique	TLV ACGIH	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Combustibles, pour moteur diesel numéro 2 68476-34-6	TWA: 100 mg/m <sup>3</sup> total hydrocarbons inhalable fraction and vapor S*	-	-
Xylènes 1330-20-7	STEL: 150 ppm TWA: 100 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m <sup>3</sup> (vacated) TWA: 100 ppm (vacated) TWA: 435 mg/m <sup>3</sup> (vacated) STEL: 150 ppm (vacated) STEL: 655 mg/m <sup>3</sup>	-

NIOSH IDLH Immédiatement dangereux pour la santé ou la vie

**Autres informations** Limites vacantes révoquées par décision de la Court of Appeals dans l'affaire opposant, aux États-Unis, AFL-CIO à l'OSHA, 965 F.2d 962 (11th Cir., 1992).

**Contrôles techniques appropriés**

**Contrôles techniques** Douches  
Rince-oeils  
Systèmes de ventilation

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage** Lunettes de sécurité étanches.

<b>Protection de la peau et du corps</b>	Porter des gants de protections en caoutchouc naturel, en caoutchouc nitrile, en Néoprène™ ou en PVC.
<b>Protection respiratoire</b>	Porter un respirateur purificateur d'air homologué NIOSH équipé d'une cartouche ou d'un récipient pour les vapeurs organiques, le cas échéant.
<b>Remarques générales en matière d'hygiène</b>	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Liquide
<b>Aspect</b>	Amber liquid
<b>Odeur</b>	Slight hydrocarbon
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	Aucune information disponible	
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	Aucune information disponible	
<b>Point / intervalle d'ébullition</b>	> 35 °C / > 95 °F	
<b>Point d'éclair</b>	79 °C / 174 °F	
<b>Taux d'évaporation</b>	Aucune information disponible	
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Aucune information disponible	
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		
<b>Limite supérieure d'inflammabilité:</b>	Aucune information disponible	
<b>Limite inférieure d'inflammabilité</b>	Aucune information disponible	
<b>Pression de vapeur</b>	Aucune information disponible	
<b>Densité de vapeur</b>	Aucune information disponible	
<b>Densité relative</b>	Aucune information disponible	
<b>Hydrosolubilité</b>	Insoluble dans l'eau	
<b>Solubilité(s)</b>	Aucune information disponible	
<b>Coefficient de partage</b>	Aucune information disponible	
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Aucune information disponible	
<b>Température de décomposition</b>	Aucune information disponible	
<b>Viscosité cinématique</b>	4.7 mm <sup>2</sup> /s	
<b>Viscosité dynamique</b>	Aucune information disponible	
<b>Propriétés explosives</b>	Aucune information disponible	
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucune information disponible	
<b>Autres informations</b>		
<b>Point de ramollissement</b>	Aucune information disponible	
<b>Masse molaire</b>	Aucune information disponible	
<b>Teneur en COV (%)</b>	0.68403	
<b>Densité</b>	Aucune information disponible	
<b>Masse volumique apparente</b>	Aucune information disponible	

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Réactivité**  
Aucune information disponible

**Stabilité chimique**  
Stable dans les conditions normales

**Possibilité de réactions dangereuses**  
Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

**Conditions à éviter**

Chaleur, flammes et étincelles.

**Matières incompatibles**

Agents comburants forts

**Produits dangereux résultant de la décomposition**

Oxydes de carbone

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**Informations sur les voies d'exposition probables**

<b>Inhalation</b>	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
<b>Contact oculaire</b>	En cas de contact oculaire, peut provoquer une irritation. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.
<b>Contact avec la peau</b>	Peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite.
<b>Ingestion</b>	En cas d'ingestion, peut provoquer une irritation des muqueuses.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Zinc alkyldithiophosphate 84605-29-8	= 2000 mg/kg ( Rat )	> 3200 mg/kg ( Rabbit )	-
Xylènes 1330-20-7	= 3500 mg/kg ( Rat )	> 4350 mg/kg ( Rabbit ) > 1700 mg/kg ( Rabbit )	= 29.08 mg/L ( Rat ) 4 h = 5000 ppm ( Rat ) 4 h

**Informations sur les effets toxicologiques**

**Symptômes** Aucune information disponible.

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

**Sensibilisation** Aucune information disponible.

**Mutagenicité sur les cellules germinales** Aucune information disponible.

**Cancérogénicité** Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Combustibles, pour moteur diesel numéro 2 68476-34-6	A3	Group 3	-	-
Xylènes 1330-20-7	-	Group 3	-	-

ACGIH (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)

A2 - Cancérogène présumé chez l'humain

A3 - Cancérogène pour l'animal

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 1 - Cancérogène pour l'Homme

Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'humain

OSHA (Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des États-Unis)

X - Présent

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

**Écotoxicité**

4.234 % du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue

**Persistance et dégradabilité**

Aucune information disponible.

**Bioaccumulation**

Aucune information disponible.

**Mobilité**

Aucune information disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage
Xylènes 1330-20-7	2.77 - 3.15

**Autres effets néfastes**

Aucune information disponible

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**Méthodes de traitement des déchets**

**Élimination des déchets** L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser le récipient.

**Numéro de déchet EPA, États-Unis** U165 U239

Ce produit contient une ou plusieurs substances répertoriées comme déchets dangereux par l'État de Californie.

Nom chimique	Statut de déchets dangereux selon l'État de Californie, États-Unis
Zinc alkyldithiophosphate 84605-29-8	Toxic
Xylènes 1330-20-7	Toxic Ignitable

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Remarque :

**DOT, États-Unis**

Nom d'expédition Non réglementé

**IATA**

Nom d'expédition Non réglementé

**IMDG**

Nom d'expédition Non réglementé

**15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

**Inventaires internationaux**

TSCA Est conforme  
 DSL/NDL Est conforme  
 EINECS/ELINCS Est conforme  
 ENCS Est conforme  
 IECSC Est conforme  
 KECL Est conforme  
 PICCS Est conforme  
 AICS (Australie) Est conforme

**Légende :**

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire  
 DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques  
 EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées  
 ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles  
 IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes  
 KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées  
 PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques  
 AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

### Réglementations fédérales des États-Unis

#### **SARA 313**

Section 313 de l'article III de la Loi des États-Unis relative à la modification et la réautorisation du fonds spécial pour l'environnement de 1986 (Superfund Amendments and Reauthorization Act, SARA). Ce produit contient une ou plusieurs substances chimiques soumises aux conditions de déclaration de la Loi des États-Unis et du Titre 40 du Code des réglementations fédérales, Partie 372

Nom chimique	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Naphtalène fondu - 91-20-3	0.1

#### **Catégories de danger selon SARA**

##### **311/312, États-Unis**

Danger aigu pour la santé	Oui
Danger chronique pour la santé	Non
Danger d'incendie	Oui
Danger de dépressurisation soudaine	Non
Danger de réaction	Non

#### **CWA (Clean Water Act, Loi sur la propreté de l'eau des États-Unis)**

Ce produit contient les substances suivantes, qui sont des polluants réglementés selon la Loi des États-Unis sur la propreté de l'eau (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Zinc alkyldithiophosphate 84605-29-8	-	X	-	-
Xylènes 1330-20-7	100 lb	-	-	X

#### **CERCLA**

Cette matière telle que livrée contient une ou plusieurs substances réglementées au titre de substances dangereuses par la Loi de responsabilité environnementale et de réponse compensatoire exhaustive des États-Unis (CERCLA) (40 CFR 302)

Nom chimique	Quantités de substances dangereuses à déclarer	CERCLA/SARA (États-Unis), quantité à déclarer	Quantité à déclarer (RQ), États-Unis
Xylènes 1330-20-7	100 lb	-	RQ 100 lb final RQ RQ 45.4 kg final RQ

### Réglementations étatiques des États-Unis

#### **Proposition californienne 65**

Ce produit contient les substances chimiques suivantes répertoriées par la Proposition 65 de l'État de Californie

Nom chimique	Proposition californienne 65
Naphtalène fondu - 91-20-3	Carcinogen

#### **Législations de droit à l'information (Right-to-Know) des États des États-Unis**

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités 64742-53-6	-	X	-
Zinc alkyldithiophosphate 84605-29-8	X	-	X
Xylènes	X	X	X

1330-20-7			
1,2,4-Triméthylbenzène 95-63-6	X	X	X
Naphtalène fondu 91-20-3	X	X	X
Alkanolamine 111-41-1	X	X	X

EPA, États-Unis, informations sur l'étiquette  
EPA, États-Unis, numéro Sans objet  
d'enregistrement de pesticide

Classe de danger SIMDUT  
B3 - Liquide combustible, D2A - Matières très toxiques

**16. AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION**

NFPA                      Inflammabilité 2                      Instabilité 0                      -                      HMIS  
Inflammabilité 2                      Dangers physiques 0                      Protection individuelle  
B

NFPA (National Fire Protection Association, États-Unis)  
HMIS (système d'information sur les matières dangereuses)

Date de révision                      04-janv.-2019

Avis de non-responsabilité  
Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**